

Ville de Châteauneuf-sur-Charente
Membres en exercice : 27
Membres présents : 20
Suffrages exprimés : 26

Mise en ligne le 22 avril 2026
République Française

Délibération N° 2026-43
Conseil Municipal du 8 Avril 2026

DATE DE CONVOCATION : 2 AVRIL 2026

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – M.H. AUBINEAU – M. VILLEGER – T. DEGRANDE – V. MABIN – B. ALLAFORT – P. FREON – S. BROUILLET – C. RAFIN – K. PERROIS – J. VALLANTIN-DULAC – J. LESERVOISIER – M. BARO – S. DELMAS – L. FLEURIEAU – R. FRADET – F. GUIRAO – A. SANTIAGO – L. BOUAZZAOUI – S. GOUTY

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : A. DUBRUN donne pouvoir à J.L. LEVESQUE – S. RAYNAUD donne pouvoir à J. VALLANTIN-DULAC – D. LETZELTER donne pouvoir à P. FRÉON – C. MARCHAL-HEITZ donne pouvoir à M.H. AUBINEAU – E. OLIVIER donne pouvoir à C. RAFIN – S. HERBRETEAU donne pouvoir à A. SANTIAGO – L. BOUTENEGRE donne pouvoir à S. BROUILLET

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : A. DUBRUN – S. RAYNAUD – D. LETZELTER – C. MARCHAL-HEITZ – E. OLIVIER – S. HERBRETEAU – L. BOUTENEGRE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : B. ALLAFORT

BUDGET ANNEXE « Cœur de Pays » - Adoption du Compte Administratif 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-12, le vote du compte administratif par l'organe délibérant doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice considéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-14, le Conseil Municipal a élu Monsieur Patrice FRÉON, Conseiller Municipal délégué, en tant que Président de séance pour le vote du Compte Administratif,

CONSIDÉRANT la conformité des résultats du Compte Administratif et du Compte de Gestion certifié par Monsieur le Trésorier,

CONSIDÉRANT les résultats obtenus dans le Compte Administratif 2025 du budget annexe Cœur de Pays :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement		Budget 2025	Réalisé 2025
002	Excédent antérieur reporté	267 897,12 €	- €
75	Autres produits de gestion courante	58 000,00 €	57 814,32 €
78	Reprises sur provisions pour dépréciations	5 000,00 €	- €
		330 897,12 €	57 814,32 €

Dépenses de fonctionnement		Budget 2025	Réalisé 2025
023	Virement à la section d'investissement	199 397,12 €	- €
011	Charges à caractère général	74 000,00 €	9 796,56 €
012	Charges de personnel	25 000,00 €	15 780,00 €
65	Autres charges de gestion courante	15 000,00 €	- €
68	Dotations pour risques et charges	10 000,00 €	483,67 €
042	Dotations aux amortissements	7 500,00 €	861,00 €
		330 897,12 €	26 921,23 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement		Budget 2025	Réalisé 2025
021	Virement de la section de fonctionnement	199 397,12 €	- €
1068	Affectation en réserve (1068)	20 023,81 €	20 023,81 €
16	Emprunts et cautionnements reçus	3 000,00 €	362,50 €
042	Opération d'ordre entre section	7 500,00 €	861,00 €
		229 920,93 €	21 247,31 €

Dépenses d'investissement		Budget 2025	Réalisé 2025
001	Solde d'investissement reporté	5 308,63 €	- €
16	Remboursements d'emprunts & cautions	3 000,00 €	525,00 €
21	Investissement	85 000,00 €	1 068,43 €
23	Investissement	136 612,30 €	14 715,18 €
		229 920,93 €	16 308,61 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, **PAR 26 VOIX POUR** (Monsieur le Maire sort et ne prend pas part au vote), d'arrêter les résultats tels qu'obtenus dans le Compte Administratif 2025 du budget annexe Cœur de Pays.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LÉVESQUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les 2 mois à compter de sa publication.